

il ne restait que quelques petits comtés, quelques villes qu'il n'avait pas encore été contraint de donner en fiefs.

XXVII.

ROYAUTÉ D'Eudes et de Raoul. — ENTREPRISES AYANT POUR BUT DE SUBSTITUER UNE NOUVELLE DYNASTIE A CELLE DES CARLOVINGIENS. — TRANSFORMATION DU POUVOIR ROYAL. — RÈGNES DE HUGUES CAPET ET DE SES TROIS PREMIERS SUCCESSIONS (888-1108). — LEUR ALLIANCE INTIME AVEC L'ÉGLISE. — ÉTABLISSEMENTS DES NORTHMANS EN FRANCE.

Après la déposition de Charles le Gros, on élut pour roi le comte Eudes, qui naguère avait si bien défendu Paris contre les Northmans. Il était fils de ce Robert le Fort, célèbre, sous Charles le Chauve, par ses services contre les mêmes ennemis, et ancêtre de tous les Capétiens; mais il ne fut reconnu que par les seigneurs d'entre Loire et Meuse; un autre roi avait été couronné par l'archevêque de Reims, c'était Charles le Simple, fils posthume de Louis le Bègue. Cette élection d'Eudes commença une lutte qui dura un siècle entre l'ancienne maison royale et une maison nouvelle, entre les Carolingiens et les Capétiens.

Des victoires firent respecter l'autorité d'Eudes à ses nombreux ennemis : il força le duc d'Aquitaine à le reconnaître pour roi, battit Charles le Simple, qu'il obligea de se contenter d'un apanage, et tua aux Northmans, dans la forêt de Montfaucon, en Argonne, dix-neuf mille hommes. Cette victoire ne leur fit pas lâcher prise; tandis que les Sarrasins s'établissaient, en 889, à Fraxinet, dans la Provence, les Northmans s'emparaient définitivement d'une partie de la Neustrie. Rollon, leur plus fameux chef, prit Saint-Lô, Bayeux, Évreux. Eudes mourut à la Fère, à peine âgé de quarante ans. Son frère, Robert, hérita de son duché de France (898); et Charles le Simple, son compétiteur, fut élu roi.

Charles le Simple est célèbre par ses malheurs. En 912, il céda à Rollon la province qui prit le nom de Normandie, et que le nouveau duc rendit florissante par une sage administration. Ce traité, signé à Saint-Clair-sur-Epte, mit fin à des courses dévastatrices qui duraient depuis un siècle. Les nouveaux maîtres du pays se mêlèrent aux anciens habitants et oublièrent rapidement leur langue et leur férocité. Charles le Simple avait donné à Rollon sa fille Gisèle, à condition qu'il renierait Odin. Le nouveau duc se fit baptiser à Rouen, et ses compagnons l'imitèrent.

En cette même année 912, les Lorrains se donnèrent à Charles; mais sa faiblesse, ses complaisances pour des favoris irritèrent les grands. Ils voulurent l'obliger à renvoyer son ministre Haganon (920). En même temps les Lorrains lui reprirent le titre qu'ils lui avaient donné. En 922, Robert, duc de France, fut couronné roi; une rencontre eut lieu l'année suivante entre les deux princes, près de Soissons. Charles fut battu, mais son rival fut tué. Il n'y gagna rien; le gendre de Robert, Raoul, duc de Bourgogne, le remplaça.

Malgré les secours de la Germanie, Charles le Simple ne put ressaisir la couronne. Fait prisonnier en trahison par Herbert, comte de Vermandois, il fut enfermé dans le château de Péronne, où il mourut en 929. Raoul régna sept ans encore obscurément. En 926 il avait repoussé une invasion de nouveaux barbares, les Hongrois, qui arrivaient par l'est, comme les Northmans étaient venus par le nord et par l'ouest, et les Sarrasins par le sud. L'abandon fait à Rollon de la Normandie, et à d'autres chefs de Tours, de Chartres, de Blois et de Senlis, avait mis un terme aux ravages des pirates du Nord. Quant aux Sarrasins, la Provence seule en souffrit beaucoup. Ils s'y maintinrent pendant quatre-vingt-quatre ans. Leur principal établissement était au village de Fraxinet (la Garde-Freyne, dans le Var); il ne leur fut enlevé qu'en 973. Les Hongrois, plus nombreux et plus terribles, ne firent heureusement que de rares apparitions en Lorraine, dans la Bourgogne et jusque dans l'Aquitaine. L'Allemagne se chargea de les arrêter.

A la mort de Raoul (936), Hugues le Grand, son beau-frère, duc de France, c'est-à-dire de presque tout le pays entre la moyenne Loire et la Marne, rappela d'Angleterre un fils de Charles le Simple, Louis IV, appelé à cause de cette circonstance, d'Outre-mer. Son activité, son courage furent inutiles. Il obtint l'appui de quelques seigneurs jaloux de la puissance du duc de France. Mais, quand il essaya d'attaquer directement celui-ci, Hugues le retint une année captif, et ne lui ouvrit les portes de sa prison qu'après s'être fait donner la ville de Laon, la seule qui restât au malheureux prince. Louis se plaignit au pape et à l'empereur; et un concile excommunia le duc de France qui brava toutes les menaces. Cet appel à des princes étrangers, dont Charles le Simple avait déjà donné l'exemple, acheva de rendre nationale au moins dans la France du nord l'opposition faite par la maison capétienne aux derniers rois du sang de Charlemagne.

Louis IV mourut en 954. Hugues le Grand, son beau-frère, ne voulut pas de cette couronne de France qu'il eût pu prendre aisément; il la donna à son neveu Lothaire, fils de Louis IV. Celui-ci, par une attaque imprudente sur la Lorraine, amena soixante mille Alle-

mands jusque sous les murs de Paris. Ils furent battus dans leur retraite; mais Lothaire dut renoncer à la suzeraineté sur cette province. Il mourut en 986. Son fils, Louis V le Fainéant, ne régna qu'une année (987). Avec lui finit en France la race des Carolingiens.

Louis V avait un oncle, le Carolingien Charles, duc de la basse Lorraine (Brabant, Liège, etc.), et par conséquent vassal du roi de Germanie. Mais Hugues Capet, fils aîné de Hugues le Grand et duc de France, se décida enfin à prendre le titre de roi (987). Charles de Lorraine, qui soutint ses droits par les armes, appuyé du duc d'Aquitaine, fut vaincu, pris et enfermé dans la tour d'Orléans, où il mourut.

Hugues Capet fondait une nouvelle maison qui règne encore sur plusieurs trônes de l'Europe. Mais le nom de roi au x^e siècle donnait si peu de pouvoir réel que son usurpation fut à peine remarquée dans les provinces éloignées. On n'y voyait que la fin d'une lutte séculaire et de longs tiraillements. C'était pourtant un grave événement. La couronne se trouvait réunie à un grand fief. Le roi devenait, au moins comme duc de France, comte de Paris, d'Orléans, etc., l'égal des plus puissants seigneurs. Que les circonstances lui viennent en aide et il fera valoir les droits de son titre.

Les premiers Capétiens montrèrent peu d'ambition et firent peu de bruit. « Qui t'a fait comte? » écrivait Hugues Capet au comte de Périgord. « Qui t'a fait roi? » répondit l'orgueilleux vassal. Cependant battu en plusieurs rencontres, il reconnut le nouveau monarque. Hugues Capet, repoussé d'une partie des barons, chercha l'appui de l'Église. Il ne voulut jamais porter la couronne, mais il portait volontiers la chape d'abbé de Saint-Martin de Tours, et il rendit à l'Église plusieurs abbayes qu'il possédait. Robert, son fils et son successeur, fut un vrai saint; et, malgré quelques actes de sévérité de la part du souverain pontife, les princes de la nouvelle dynastie méritèrent le surnom que Rome reconnaissante leur donna de *filii atris de l'Église*.

Robert, que Hugues s'était associé de son vivant, commença son règne, en 936, au milieu d'une universelle terreur. C'était une croyance depuis longtemps arrêtée que le monde devait finir en l'an mil. Aussi les donations aux églises se multipliaient, la piété croissait avec la crainte. Robert, moine plutôt que roi, s'occupa fort d'aumônes et de chants d'église. Son règne fut cependant troublé par une excommunication dont le pape le frappa pour avoir épousé Berthe, sa parente, et par les violences de sa seconde femme, Constance, fille du comte de Toulouse, qui poussa à la révolte le fils aîné du roi, Hugues, puis Henri, son troisième fils. Robert refusa la couronne d'Italie et de Lor-

raine, et acquit le duché de Bourgogne, après une guerre de cinq ans. Il y a à noter sous le règne de ce prince la première persécution, en France, des hérétiques. Treize de ces malheureux furent brûlés à Orléans (1022). Ces hérésies indignaient l'Église, mais elles attestaient aussi un certain mouvement des esprits. Nous ne sommes déjà plus au temps où la pensée était comme morte.

Henri I^{er} (1034-1060) dut, pour mettre fin aux intrigues de sa mère, céder la Bourgogne à son frère Robert, qui fut la tige de la première maison capétienne de Bourgogne, éteinte en 1361.

L'acte le plus remarquable de ce règne; vide de faits comme le précédent, fut le mariage du roi avec une fille du grand-duc de Russie. Henri avait pris une princesse d'une maison si éloignée afin d'être bien sûr qu'elle ne pourrait se trouver sa parente à un degré prohibé par l'Église.

Philippe I^{er}, son successeur (1060-1108), vit, sans sortir de sa torpeur, quelques gentilshommes de Coutance soumettre l'Italie méridionale et la Sicile, un Capétien de la maison de Bourgogne fonder le royaume de Portugal et le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, faire la conquête de l'Angleterre. Ce grand succès d'un vassal excita pourtant la jalousie du roi; il soutint Robert, le fils aîné du nouveau monarque, révolté contre son père, et s'attira, par là, une guerre dangereuse que la mort de Guillaume arrêta heureusement. Son mariage avec Bertrade, femme du duc d'Anjou, l'exposa à un autre péril, l'excommunication, dont l'Église, gardienne des lois morales, le frappa. Pendant dix années, il n'en tint compte. Un grand événement, la première croisade, eut encore lieu sous ce règne, mais Philippe n'y prit aucune part.

XXVIII.

EXPOSITION DU SYSTÈME FÉODAL. — ASSERVISSEMENT DE LA PLUS GRANDE PARTIE DES ANCIENS HOMMES LIBRES; MAIS LE SERVAGE EST SUBSTITUÉ A L'ESCLAVAGE. — DESCRIPTION FÉODALE DE LA FRANCE. — GÉOGRAPHIE SOMMAIRE DE L'EUROPE FÉODALE.

L'édit de Mersen, en permettant en 847, à tout homme libre, de se choisir un seigneur, et l'édit de Kiersy, en décrétant, en 877, l'hérédité des fiefs et des offices royaux, avaient consacré une révolution depuis longtemps commencée.

Il y avait eu sous les Mérovingiens deux espèces principales de

propriétés : les *alleux*, terres franches d'impôts et de redevances ; les *benefices*, terres chargées de redevances plus ou moins nombreuses. Celui qui avait reçu un bénéfice ou *fief*, était obligé, à l'égard de celui qui l'avait donné, soit à des services personnels, soit à des prestations en nature, en échange desquels il pouvait compter sur la protection du donateur. La plus importante de ces obligations était celle du service militaire.

Un peu plus tard, au milieu d'une société livrée à toutes les violences, les propriétaires d'alleux, libres de toutes charges, mais isolés, par conséquent très en danger, cherchèrent un appui auprès des grands et changèrent leurs alleux en bénéfices, au moyen de la recommandation ; ils concédaient d'une manière fictive à un puissant protecteur leur alleu, et le reprenaient de leurs mains comme *benefice*, avec toutes les charges de service militaire et de redevances en nature dont était frappée la propriété bénéficiaire. Au ix^e siècle il n'y eut plus guère que des bénéfices ou fiefs, c'est-à-dire que toute terre dépendit d'une autre terre. La première était le *fief mouvant*, tenu par le vassal ; la seconde était le *fief dominant*, tenu par le suzerain ou seigneur. Charles II ayant rendu les bénéfices héréditaires n'eut plus rien à donner pour entretenir le zèle des grands. Dès lors les rois ne furent plus assez forts pour empêcher leurs officiers de s'attribuer aussi l'hérédité de leurs fonctions. Et comme l'usurpation des prérogatives royales avait eu lieu à tous les degrés de l'échelle administrative, la *féodalité*, c'est le nom de ce régime, présenta une hiérarchie de propriétaires ayant plus de droits politiques, en proportion de ce qu'ils avaient été primitivement investis par les rois de fonctions plus étendues. La relation féodale était établie par une cérémonie où trois formalités principales devaient être accomplies. Celui qui recevait une terre d'un autre se plaçait à genoux devant lui, la main dans la main de son futur seigneur, et déclarait qu'il devenait son *homme*, c'est-à-dire qu'il devait défendre sa vie et son honneur ; puis il prêtait le serment de *foi* ou de fidélité. Alors le seigneur à son tour lui donnait la terre par l'*investiture*, soit en lui remettant une motte gazonnée, un rameau d'arbre ; ou pour les grands fiefs, un étendard. Le seigneur ou suzerain devait au vassal protection et bonne justice : le vassal s'engageait à suivre le suzerain à la guerre, à le servir dans sa cour de justice, à l'aider à payer sa rançon, à marier sa fille aînée, à armer son fils aîné chevalier, obligations qu'on appelait les *aides féodales*. Les vassaux d'un même seigneur étaient pairs ou égaux entre eux (*pares*), et ils composaient sa cour de justice, de laquelle il était permis d'appeler à la cour du suzerain supérieur. Si les

parties ne pouvaient s'entendre, le combat judiciaire, ou duel en champ clos, décidait de la justice et de la vérité. Le vaincu était nécessairement le coupable. C'était Dieu qui prononçait. La femme, le clerc, l'enfant, le vieillard, pouvaient se faire remplacer par un champion, mais couraient toujours les risques du combat. La défaite du champion était la condamnation de celui qu'il représentait.

On appelait grands vassaux les seigneurs qui relevaient directement du roi, comme les comtes de Champagne et de Flandre, les ducs de Bourgogne et de France, etc. Ces grands vassaux exerçant sur leurs terres tous les droits de la royauté, y administrant, jugeant, guerroyant, sans souci du roi ; celui-ci n'avait plus qu'un titre sans force réelle, à moins que ce titre ne fût réuni à la possession d'un grand fief, duché ou comté. Or, en 887, le duc de Gascogne possédait presque tout le pays au sud de la Garonne, les comtes de Toulouse, d'Auvergne, de Périgord, du Poitou et du Berry, les provinces entre la Garonne et la Loire. A l'est et au nord de ce fleuve, tout appartenait au comte du Forez, au duc de Bourgogne, au duc de France et aux comtes de Flandre et de Bretagne. Au roi, il ne restait que quelques petits comtés, quelques villes qu'il n'avait pas encore été contraint de donner en fiefs. — On pouvait être à la fois suzerain et vassal ; le roi de France était vassal de l'abbé de Saint-Denis pour une terre qu'il tenait de cette abbaye ; le duc de Bourgogne de l'évêque de Langres, etc. — Le clergé lui-même était entré dans le système féodal. Voulant mettre ses biens immenses à l'abri des brigandages de ce temps, il confia ses domaines à des laïques, hommes de courage et de tête, pour qu'ils les défendissent au besoin par l'épée ; mais ces *avoués* des monastères et des églises rendirent, comme les comtes du roi, leurs fonctions héréditaires, et prirent pour eux le bien d'autrui dont on leur avait commis la garde. Ils consentirent pourtant à se reconnaître vassaux de ceux qu'ils dépouillaient, à leur rendre foi et hommage, aux conditions ordinaires de redevances en nature et de services personnels. Les abbés, les évêques devinrent ainsi des suzerains, des seigneurs temporels ayant de nombreux vassaux prêts à s'armer pour leur cause, une cour de justice, toutes les prérogatives enfin usurpées par les vassaux du roi.

Ainsi à la fin du xi^e siècle, la France était couverte d'une multitude de fiefs, qui chacun formaient un État ayant sa vie propre, ses lois, ses coutumes, et son chef laïque ou ecclésiastique à peu près indépendant. Ce chef n'avait pas seulement des vassaux, il avait des sujets résidant sur la portion de son fief qu'il n'avait pas inféodée. C'étaient les vilains, manants ou roturiers qu'il faut distinguer des serfs livrés à la discrétion du seigneur. On le voit, au moyen

âge l'esclavage avait été remplacé par le servage. Cantonnés dans des châteaux forts, couverts d'armures de fer, entourés d'hommes d'armes, les seigneurs féodaux n'aimèrent que les combats et ne connurent d'autre moyen de s'enrichir que le pillage. Plus de commerce, car les routes n'étaient pas sûres; plus d'industrie, car les seigneurs, maîtres aussi des villes, rançonnaient les bourgeois dès que ceux-ci laissaient paraître quelque peu d'opulence. Partout les coutumes les plus diverses, puisqu'il n'y avait plus de législation générale, chaque noble étant seul pouvoir législatif sur son fief; partout aussi la plus profonde ignorance, si ce n'est au fond de quelques monastères; et le clergé, gardien des lois morales, réduit non à interdire la violence, mais à la régulariser en établissant la trêve de Dieu qui défendait de tuer et de voler du mercredi soir au lundi matin. Dans la paix, la chasse et des jeux souvent ensanglantés, les tournois, ou combats à fer émoussé, étaient, avec les chants bien rares de quelque ménestrel, les uniques distractions de la noblesse.

Cependant ce régime féodal, dont le souvenir est si justement détesté, parce qu'il fut le règne de la force brutale, ne laissa pas que de produire, lui aussi, quelque bien. Que l'on compare la France du IX^e siècle, alors que toute la population fuyait lâchement devant quelques troupes de bandits northmans, sarrasins ou hongrois, et la France du XI^e, qui sort par toutes ses frontières à la fois, qui s'en va conquérir l'Angleterre, les Deux-Siciles, le Portugal, Jérusalem, et l'on reconnaîtra que la France retrouva dans ces deux premiers siècles de la féodalité l'esprit militaire qu'elle avait perdu. C'est qu'au milieu de cette société violente, mais où il fallait se protéger soi-même, l'homme avait repris le sentiment de sa dignité. En outre, le moyen âge, qui versa le sang avec une si déplorable facilité, montra souvent une élévation morale qui n'est que de cet âge; il légua aux temps modernes le sentiment de l'honneur, réorganisa la famille et rendit à la femme, dans la famille et dans la société, le rang que lui donnait déjà la loi mosaïque. On alla même plus loin : ce fut un culte qui créa des sentiments nouveaux dont la poésie des troubadours et des trouvères s'empara et que la chevalerie mit en action.

A la fin du XI^e siècle, Philippe I^{er} ne possédait plus, de tout le duché de France, que les comtés de Paris, de Melun, d'Étampes, d'Orléans et de Sens, encore ne pouvait-il aller de l'une de ces villes à l'autre qu'après avoir combattu le seigneur de Montlhéry, le comte de Corbeil, ou le sire du Puiset, dont Louis VI ne prit le château qu'après trois années de guerre, les seigneurs de Montmorency et de Dammartin, et les comtes de Montfort, de Meulan et de Mantes,

qui tous pillaient les marchands et les pèlerins, malgré les saufs-conduits du roi.

Au nord, le roi avait encore de puissants vassaux dans les comtes de Ponthieu, d'Amiens, de Vermandois, de Soissons, de Clermont en Beauvaisis.

Autour du domaine royal s'étendaient de vastes principautés féodales dont les possesseurs rivalisaient de richesses et de puissance avec le roi, leur suzerain. C'étaient : au nord le comte de Flandre, à l'ouest les ducs de Normandie et de Bretagne; au sud-ouest le comte d'Anjou; à l'est le comte de Champagne et au sud le duc de Bourgogne. Plus loin, au delà de la Loire, étaient le duc d'Aquitaine et les comtes de Toulouse et de Barcelone. De nombreux vassaux inférieurs relevaient de ces princes.

Le clergé occupait aussi une place importante dans la hiérarchie féodale. Les principaux seigneurs ecclésiastiques étaient : les archevêques de Reims, d'Auch et de Narbonne.

Les évêques de Châlons-sur-Marne, d'Amiens, de Laon et de Noyon, d'Arras, d'Autun, de Quimper-Corentin, de Saint-Pol de Léon, de Tréguier, de Dol, de Lisieux, de Cahors, de Rodez, de Saintes, d'Uzès, d'Agde, d'Oléron, de Couserans, d'Agen, d'Aléth, étaient seigneurs de leurs villes épiscopales et d'une partie plus ou moins grande de leurs territoires, avec le titre de comtes et tous les droits régaliens.

Nombre d'abbés étaient également suzerains des villes où s'élevaient leurs monastères, comme par exemple ceux de Pamiers, Montauban, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Flour, Aurillac, Uzerche, etc. A la fin du XV^e siècle, près de quinze cents monastères avaient été fondés dans les Gaules, et plus de sept cents abbayes nouvelles allaient s'élever dans le XII^e.

Toutes les anciennes provinces de l'empire de Charlemagne, c'est-à-dire la France, l'Allemagne, l'Italie et le nord de l'Espagne avaient adopté le système féodal, et partout on y retrouvait appliqué le principe : Point de terre sans seigneur. L'Allemagne avait ressaisi par la main d'Othon le Grand la couronne impériale que les débilés successeurs de Charlemagne avaient laissé tomber; et, à titre d'empereur, le chef du *saint-empire romain* régnait sur les royaumes de Germanie, d'Italie et d'Arles. La *Germanie* ou *Allemagne*, son domaine direct, comprenait neuf grandes divisions territoriales : la Saxe, la Thuringe qui relevait de la Saxe et n'avait pas à cause de cette dépendance le titre de duché, la Bohême et la Moravie, la Bavière, la Carinthie, l'Alamannie ou Souabe, la Franconie, la Lorraine et la Frise. Il y avait en outre neuf ou dix margraviats, un grand nombre

de comtés, plusieurs évêchés princiers et des abbayes seigneuriales. Le royaume d'Arles, ancien royaume de Bourgogne transjurane, était réuni à l'empire depuis 1033 et était également divisé en principautés laïques et ecclésiastiques. Le royaume d'Italie comprenait : la Lombardie avec ses républiques, Milan, Pavie, Venise, Gènes, Pise, le marquisat ou duché de Toscane appartenant à la comtesse Mathilde, les États de l'Église, où le pape était indépendant, et les quatre États normands : principauté de Capoue et d'Aversa, duché de Pouille et de Calabre, principauté de Tarente et grand-comté de Sicile. — L'Espagne chrétienne comprenait : le royaume de Castille et Léon, capitale Tolède, le comté de Portugal et les royaumes réunis de Navarre et d'Aragon. Le royaume d'Angleterre, après sa conquête par les Normands, avait été également divisé en fiefs.

XXIX.

FERVEUR ARDENTE ET UNION DE TOUTE L'EUROPE CHRÉTIENNE DANS UNE MÊME FOI ET UNE MÊME PENSÉE. — LA PREMIÈRE CROISADE ET LE ROYAUME CHRÉTIEN DE JÉRUSALEM (1058-1147).

Le XI^e siècle est le temps de la foi la plus ardente des populations. On venait d'échapper aux terreurs qu'avait causées l'approche de l'an mil, où le monde, pensait-on, devait finir ; et les peuples, heureux de vivre, témoignaient leur reconnaissance par un redoublement de ferveur. Partout la piété retrouvait des reliques de saints oubliés, et des monastères sans nombre s'élevaient sur leurs tombeaux. On accourait en pèlerinages de tous côtés à Saint-Martin de Tours, sur la Loire, à Saint-Jacques de Compostelle, en Galice, au mont Cassin, en Italie, aux tombeaux des saints apôtres à Rome, puis on s'enhardissait à aller plus loin encore, on passait la mer et on allait jusqu'à Jérusalem visiter le saint sépulcre.

Les musulmans s'étant emparés de Jérusalem abreuvèrent d'outrages les chrétiens qui s'y rendaient. Pierre l'Ermite fit retentir la France du triste récit de ces calamités, et le peuple, saisi d'un pieux enthousiasme, s'arma partout pour arracher le tombeau du Christ aux mains des infidèles. Le concile de Clermont, réuni en 1095, sous la présidence du pape français Urbain II, prêcha la croisade ; et le nombre de ceux qui placèrent sur leur poitrine la croix de drap rouge, signe de leur engagement dans la sainte entreprise, monta à plus d'un million. Les plus impatients partirent les premiers au cri de : *Dieu le veut!* traversèrent l'Allemagne, la

Hongrie, mais périrent presque tous avant d'avoir atteint Constantinople.

L'armée des chevaliers mieux organisée, y arriva sous différents chefs, Godefroy de Bouillon, duc de la basse Lorraine, le plus brave, le plus fort et le plus pieux des croisés, ses deux frères, Eustache de Boulogne et Baudouin, son cousin Baudouin de Bourg, le frère du roi de France, Hugues de Vermandois, le duc de Normandie, les comtes de Flandre, de Blois, de Chartres et de Toulouse, le Normand Bohémond, prince de Tarente, et son cousin Tancrede, qui planta le premier son étendard sur les murs de Jérusalem.

Cette armée emporta Nicée, dans l'Asie Mineure, battit les Turcs à Dorylée, enleva Antioche en Syrie, et après des souffrances inouïes entra enfin dans Jérusalem, le vendredi saint de l'an 1099. Godefroy de Bouillon fut proclamé roi. Il ne voulut prendre que le titre de baron du Saint-Sépulcre. Les lois¹, la langue, les mœurs de la France furent conservées dans la colonie qu'elle venait de fonder si audacieusement au delà des mers. De grands fiefs relevèrent du nouveau royaume : le comté d'Édesse, les principautés d'Antioche, de Galilée et de Tibériade, les comtés de Tripoli, de Tortose, de Joppé et d'Ascalon, les seigneuries de Tyr et de Naplouse, mélange singulier de noms bibliques et d'institutions féodales.

XXX.

LES DERNIÈRES CROISADES (1147-1270). — RÉSULTATS DE CES EXPÉDITIONS. — PART QUE LA FRANCE Y PRIT.

Ce grand mouvement, qui se continua plus d'un siècle et demi, et qui entraîna tous les peuples de l'Europe, était parti de la France. « On avait pleuré en Italie, dit Voltaire, on s'arma en France ; » et la France fut ce que le grand poète anglais est contraint de l'appeler, « le vrai soldat de Dieu. » Les Français, en effet, firent à peu près seuls la première croisade. Ils partagèrent la seconde (1147) avec les Allemands, la troisième (1190) avec les Anglais, la quatrième (1203) avec les Vénitiens. La cinquième (1217) et la sixième (1228) furent sans importance. La septième (1248) et la huitième (1270) furent conduites par saint Louis, et exclusivement françaises. Aussi l'historien des croisades a-t-il donné à son livre ce titre : *Gesta*

1. Les Assises ou Lois du royaume de Jérusalem sont rédigées en français.

Dei per Francos. Aujourd'hui encore, en Orient, tous les chrétiens, quelque langue qu'ils parlent, n'ont qu'un nom, celui de Francs.

La seconde croisade (1147) fut entreprise par le roi de France Louis VII pour expier la mort des habitants de Vitry qu'il avait fait brûler dans une église : il la commanda avec Conrad, empereur d'Allemagne : elle avait été prêchée par saint Bernard et fut désastreuse. Quelques chevaliers seulement arrivèrent à Jérusalem avec le roi. — La troisième croisade (1190) fut conduite par Philippe Auguste, roi de France, et Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre; Frédéric Barberousse, empereur d'Allemagne les avait précédés. Jérusalem était tombée en 1187 au pouvoir des infidèles, après la bataille de Tibériade, où Guy de Lusignan, le dernier des huit successeurs de Godefroy de Bouillon, tous princes français, avait été fait prisonnier par Saladin. L'expédition ne dépassa pas Saint-Jean d'Acre qui fut repris. — La quatrième croisade (1203) fut prêchée par Foulques, curé de Neuilly, à l'instigation du pape Innocent III et conduite par le marquis de Montferrat, Boniface. Venise prêta ses vaisseaux pour transporter les croisés qui payèrent leur passage en faisant pour elle la conquête de Zara en Dalmatie, de Trieste et de l'Istrie. Elle les mena à Constantinople qui fut prise en trois jours (12 avril 1204). Un empereur français, Beaudouin IV, comte de Flandre fut élu; Boniface de Montferrat fut roi de Macédoine; il y eut un duc d'Athènes, un prince d'Achaïe, un sire de Thèbes, de Corinthe : le sénéchal de Champagne, Villehardouin, qui raconte cette croisade, fut duc de Thrace; Venise eut un quartier de Constantinople avec tous les ports de l'empire et toutes les îles. Mais ces croisés étaient trop peu nombreux pour garder leur conquête et l'empire latin s'écroula en 1261. — La cinquième croisade (1217) fut conduite par André II, roi de Hongrie, au secours de Jean de Brienne que les barons de la terre sainte avaient nommé roi : elle se dirigea sur l'Égypte et fut infructueuse. — La sixième fut conduite par Frédéric II, qui obtint du sultan d'Égypte une trêve de dix ans, la restitution de Jérusalem, Bethléem, Nazareth et Sidon, et qui se couronna lui-même roi de Jérusalem. — Saint Louis fit en 1248 la septième croisade pour accomplir un vœu fait dans une maladie (1248-1250). Il s'embarqua à Aigues-Mortes et fit voile pour l'Égypte dont la conquête eût entraîné celle de la Palestine. Il prit Damiette; mais la défaite de la Mansourah, sur la route du Caire, l'obligea à se rendre prisonnier. Il honora sa captivité par son courage et inspira à ses ennemis mêmes le respect de ses vertus. Ils le relâchèrent pour une grosse rançon. Libre, il passa en Palestine où il resta trois

années à réparer les fortifications des places que les chrétiens occupaient encore. Il entreprit enfin la huitième et dernière croisade en 1270; son fidèle Joinville refusa cette fois de le suivre. Elle fut dirigée contre Tunis. Le roi mourut de la peste sous les murs de la place avec la plus grande partie de son armée.

Quels furent les résultats généraux des croisades? Auparavant on vivait isolés et en ennemis; la croisade réunit les hommes divisés. Dans ce long voyage, à travers des régions inconnues et au milieu de peuples d'une autre religion, les croisés s'étaient reconnus pour frères en Jésus-Christ. Dans le partage de l'immense armée en corps de nation, les hommes d'un même pays se reconnurent pour enfants d'une même patrie. Les Français du nord se rapprochèrent des Français du midi, et la fraternité nationale, perdue depuis les temps de Rome, à peine un instant sentie sous Charlemagne, fut retrouvée sur la route de Jérusalem.

Ces grandes expéditions, qui renouèrent les liens brisés des nations chrétiennes et qui rattachèrent l'Europe à l'Asie, rouvrirent aussi les routes du commerce fermées depuis l'invasion. L'Orient redevint accessible aux marchands de l'Occident. L'industrie, à son tour, se réveilla pour fournir les armes, les harnais, les vêtements nécessaires à tant d'hommes; et ce mouvement, une fois commencé, ne s'arrêta plus. Les artisans se multiplièrent comme les marchands. Pour protéger leurs diverses industries, ils formèrent des *corporations d'arts et de métiers*, et peu à peu beaucoup d'argent s'accumula entre leurs mains. Un nouvel élément de force, qu'on ne connaissait plus, fut donc retrouvé : la richesse mobilière, qui désormais grandira en face de la richesse immobilière, et fera monter à côté des nobles, maîtres du sol, les bourgeois devenus par le travail des bras et de l'intelligence, maîtres de l'or.

Les croisades furent la cause de quelques institutions nouvelles; un Provençal fonda l'*ordre militaire des Hospitaliers*, connus plus tard sous le nom de chevaliers de Rhodes et de chevaliers de Malte. L'*ordre des Templiers*, fondé par le Français Hugues de Payens, en fut une imitation. Dans la confusion que produisaient ces grands rassemblements d'hommes, des signes de reconnaissance étaient nécessaires; on inventa ou l'on multiplia les *armoiries*, emblèmes divers dont les guerriers de distinction couvraient leur bouclier, leur cotte d'armes ou leur bannière, et qui, depuis le XIII^e siècle, passèrent du père au fils. Ces armoiries devinrent une langue compliquée qui forma la science du *blason*. Les *noms de famille* commencèrent aussi vers ce temps à s'introduire. Aux noms de baptême, jusqu'alors presque seuls usités et peu nombreux, on joignit pour distinguer

les familles, un nom de terre qui fut héréditaire et commun à tous les membres d'une même maison.

Les nobles, distingués déjà des *manants* par ces signes héréditaires, voulurent se donner une organisation qui les séparât davantage du peuple ; ils instituèrent la *chevalerie*, sorte de confrérie militaire où les nobles seuls, après de longues épreuves, purent entrer. Les *ordres* de l'Europe moderne en sont un dernier reste.

Le temps des croisades fut l'époque de la plus grande autorité de l'Église. Grégoire VII avait voulu soumettre tous les trônes à sa tiare. Il avait échoué dans cette entreprise ; mais en tenant suspendue sur la tête des rois l'arme terrible de l'excommunication, c'est-à-dire en leur fermant les portes de l'Église, les papes pouvaient soulever les peuples et faire trembler les plus puissants monarques.

XXXI.

LA ROYAUTE COMMENCE LA GUERRE CONTRE LA FÉODALITÉ AVEC L'APPUI DES COMMUNES, DES VILLES ET DES ÉGLISES. — PROGRÈS DE L'AUTORITÉ ROYALE SOUS LOUIS VI, LOUIS VII, PHILIPPE AUGUSTE ET LOUIS VIII. — EXTENSION DU DOMAINE DE LA COURONNE. — CONQUÊTES DE PLUSIEURS PROVINCES DE L'OUEST SUR JEAN SANS TERRE. — BATAILLE DE BOUVINES : AFFERMISSEMENT DE L'AUTORITÉ ROYALE AU NORD. — CONQUÊTES DE PLUSIEURS PROVINCES DU MIDI PAR SUITE DE LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS (1108-1226).

Tandis que la nation française, tirée d'un engourdissement qui avait duré deux siècles, sortait par toutes ses frontières à la fois pour conquérir l'Angleterre, Naples, Jérusalem et fonder un royaume en Espagne, l'indolent Philippe I^{er} sommeillait sur le trône. Mais son fils, Louis VI, comprit ce que le temps demandait de lui. Toujours à cheval et la lance au poing, il combattit sans relâche contre les nobles qui détrossaient les voyageurs ou pillaient les biens des églises, et parvint à mettre un peu d'ordre et de sécurité dans ses domaines de l'Île de France. Les comtes de Corbeil et de Mantes, les sires de Montmorency, du Puiset, de Coucy et de Montfort furent contraints de respecter les marchands et les clercs. Tous les faibles, tous les opprimés accoururent autour de l'étendard protecteur qui se levait. Le clergé mit à son service ses milices : « Car, disait Suger, la gloire de l'Église de Dieu est dans l'union de la royauté et du sacerdoce. » Louis se procura de nouveaux alliés en intervenant dans la révolution communale.

L'activité que la nation française venait de montrer ne se portait pas seulement au dehors, au dedans une grande révolution commençait. L'évêque Adalbéron adressait, dans les premières années de ce siècle, au roi Robert, un poème latin dans lequel il ne reconnaissait que deux classes dans la société : les clercs qui priaient, les nobles qui combattaient ; au-dessous, bien loin, étaient les serfs qui travaillaient, mais ne comptaient pas dans l'État. On trouve, en effet, dans un vieux livre de droit au sujet des serfs : « Leur sire peut prendre tout ce qu'ils ont, et les corps tenir en prison, toutes fois qu'il lui plaît, soit à tort, soit à droit, et il n'est tenu d'en répondre à personne, fors à Dieu. » Cette condition bien misérable était pourtant un progrès sur l'esclavage antique, car, chez les anciens, ce n'était pas le bien seulement, c'était la vie de l'esclave qui était à la discrétion du maître. Le vilain avait un meilleur sort : sa terre appartenait au seigneur ; mais, les redevances payées, celui-ci n'avait plus droit de lui demander rien. « Si tu prends du bien hors des droites redevances, dit un vieux juriste, tu les prends contre Dieu, sur les périls de ton âme, et comme voleur. »

Ces hommes que l'évêque Adalbéron ne comptait pas, pourtant l'effrayaient. Il pressentait avec douleur une révolution prochaine : « Les mœurs changent, s'écrie-t-il, l'ordre social est ébranlé ! » Il ne se trompait pas ; une révolution commençait qui allait tirer les manants de servitude pour les élever au niveau de ceux qui étaient alors les maîtres du pays. Mais il lui a fallu, à cette révolution, sept cents ans pour réussir.

Autour de chaque château, autour de chaque abbaye des villages s'étaient formés. Quelques-uns, placés dans des conditions favorables, avaient peu à peu grandi et étaient devenus des villes, où l'abbé et le seigneur exerçaient des droits souvent très-onéreux et très-oppresseurs. L'empire romain avait aussi laissé sur le sol de la Gaule un grand nombre de cités que les barbares n'avaient pas détruites. Ces villes restèrent, au milieu de la confusion générale, des foyers d'industrie et de commerce. Le souvenir des anciennes libertés municipales s'y était conservé ; il s'y réveilla avec énergie, quand l'oppression fut arrivée à son comble.

Ce fut vers le milieu du XI^e siècle que ce mouvement commença au sein des antiques cités et des villes nouvelles. Quelques-unes s'insurgèrent pour obtenir le droit de s'administrer elles-mêmes par des magistrats élus. D'autres, profitant des besoins des nobles, pressés de partir pour la croisade, achetèrent des concessions ; d'autres encore, qui avaient conservé depuis les Romains leur administration locale et élective, firent augmenter leurs privilèges. En un mot, par des